

Note sur le choix des certificats médicaux

La FFVB rappelle que les certificats médicaux à utiliser sont fonction des catégories d'âge et des compétitions :

- Toutes compétitions des championnats fédéraux, Régionaux, Départementaux – Challenge loisir, tournois : Aptitude aux sport ➡ **Certificat Fiche A**
- Compétition Vétérans CEV ➡ **Certificat vétérans**

La réalisation d'un électrocardiogramme est recommandée après 35 ans pour les femmes et 40 ans pour les hommes pour le certificat A et il appartient au médecin de le prescrire (certificat vétérans).

C'est le médecin examinateur qui choisit le certificat et nous acceptons un certificat vétérans pour un championnat fédéral si le médecin examinateur le juge nécessaire (à condition que l'âge soit de plus de 35 ans pour les femmes et 40 ans pour les hommes).

Simple surclassement ➡ **Certificat Fiche A**
(cf article 15 des RG selon édition saison 2006-2007)

Double surclassement régional et national ➡ **Certificat Fiche B**
(cf article 16 des RG selon saison 2006-2007)

Triple surclassement : rappel de l'article du règlement précisant la procédure spéciale exclusivement pour la catégories Minimales FILLES sur demande de la DTN
(cf article 17 des RG selon saison 2006-2007)

La signature du médecin fédéral est OBLIGATOIRE pour le DOUBLE surclassement (national) et le TRIPLE surclassement

**CERTIFICAT MEDICAL
FICHE A**

Aptitude au Sport et Simple Surclassement (ex-fiches I et II)

Je soussigné (e), Docteur en médecine , certifie avoir examiné :

NOM PRENOM.....

Né (e) le :.....

et certifie que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique :

du Volley-Ball, y compris en compétition.

Et/ou

du Beach-Volley, y compris en compétition.

Simple Surclassement

Fait à....., Le.....

Signature et cachet du médecin examinateur :

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident est remis en mains propres à l'intéressé(e) ou son tuteur légal, lequel a été informé (e) des risques en cas de fausse déclaration lors de l'interrogatoire, pour faire valoir ce que de droit.

Le certificat médical de non contre - indication du volley-ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley-ball.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre , en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie ,Obésité,Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (recommandée) :**

1. Dès la première licence de 12 ans à 35 ans à répéter tous les 2 ans.
2. Tous les ans après 35 ans :

- **De réaliser un test d'évaluation cardiaque S.T.T (systolic Tension Time) pour les adultes :**

Le sujet doit effectuer la montée d'une marche de 40 cm, y mettre les deux pieds , la redescendre avec le premier pied de montée en reculant et recommencer,24 fois par minute pendant 5 minutes. On mesure la fréquence cardiaque et la pression artérielle au repos , à la fin de l'effort et à la troisième minute de récupération . ON effectue ensuite la multiplication de la fréquence cardiaque exprimée en battements par minute par la pression artérielle exprimée en millimètres de mercure.

- **Conseiller de réaliser une épreuve d'effort à partir de 40 ans chez l'homme.**

- **De réaliser une échocardiographie** selon les résultats de l'ECG , les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.

- **De demander des radiographies du rachis devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.**

**CERTIFICAT MEDICAL
FICHE B**

Double Surclassement Régional et National (ex-fiches III et IV)

Je soussigné (e), Docteur..... en *médecine du sport* certifie avoir examiné :

NOM PRENOM.....

Né (e) le :

et certifie que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique :

du Volley-Ball, y compris en compétition.

Et/ou

du Beach-Volley, y compris en compétition.

Double-Surclassement Régional

Double-Surclassement National

Date de l'Electrocardiogramme :

Date de l'Echocardiographie :

Date des Radiographies :

Fait à....., Le.....

Signature et cachet du médecin examinateur :

**AVIS DE LA COMMISSION MEDICALE DE LA FFVB
ou par dérogation de la CRM**

→ FAVORABLE

→ DEFAVORABLE

Fait à, le.....

Signature et cachet du médecin fédéral. Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident est remis en mains propres à l'intéressé (e) ou son tuteur légal, lequel a été informé (e) des risques en cas de fausse déclaration lors de l'interrogatoire, pour faire valoir ce que de droit.

**CERTIFICAT
à faire remplir par un médecin du sport**

Le certificat médical de non contre - indication du Volley-Ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du Volley-Ball.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (obligatoire) datant de moins de 2 ans.**

- **De réaliser une échocardiographie (obligatoire une fois) .**

- **De demander des radiographies du rachis devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.**

FICHE MEDICALE VETERAN

Obligatoire pour les Challenges vétérans organisés par la CEV

Je soussigné (e), Docteur..... en *médecine du sport* certifie avoir examiné

NOM PRENOM.....

Né (e) le :

et certifie que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique :

du Volley-Ball, y compris en compétition.

Et / ou

du Beach-Volley, y compris en compétition.

Fait à....., Le.....

Signature et cachet du médecin examinateur :

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident est remis en mains propres à l'intéressé(e), lequel a été informé (e) des risques en cas de fausse déclaration lors de l'interrogatoire, pour faire valoir ce que de droit.

CERTIFICAT à faire remplir par un médecin du sport.

Le certificat médical de non contre - indication du Volley-Ball nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du Volley-Ball.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre , en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

- **Par l'interrogatoire :**

1. les facteurs de risques cardio-vasculaires :

Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN) .

2. Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...).

- **La réalisation d'un électrocardiogramme (obligatoire) :**

1) Tous les ans :

- **De réaliser un test d'évaluation cardiaque S.T.T (systolic Tension Time) pour les adultes :**

Le sujet doit effectuer la montée d'une marche de 40 cm, y mettre les deux pieds , la redescendre avec le premier pied de montée en reculant et recommencer,24 fois par minute pendant 5 minutes. On mesure la fréquence cardiaque et la pression artérielle au repos , à la fin de l'effort et à la troisième minute de récupération . ON effectue ensuite la multiplication de la fréquence cardiaque exprimée en battements par minute par la pression artérielle exprimée en millimètres de mercure.

- **Une épreuve d'effort conseillée à partir de 40 ans chez l'homme et 50 chez la femme.**

- **De réaliser une échocardiographie** selon les résultats de l'ECG , selon les antécédents personnel/familiaux , devant l'existence d'un souffle,ou HTA.